DISTRIBUTION DE LOGEMENTS AADL À BOUMERDÈS

Des familles menacent d'ériger des tentes en signe de protestation

Des pères de famille candidats depuis 2001 à l'attribution de logements du projet AADL (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) de 93 unités de Frantz-Fanon de la ville de Boumerdès menacent de descendre dans la rue pour dénoncer leur exclusion.

Photo : DR

«Ils m'ont scié les jambes et m'ont fait perdre à 50 ans tout espoir de posséder un logement ! Je suis capable de faire n'importe quoi ! Je ramènerai ma famille pour l'installer sous une tente sur le site.» L'homme qui se confiait à nous, les larmes aux yeux, est un cadre de l'administration locale. Il fait partie des candidats pour l'attribution d'un de ces logements. Il n'est pas le seul à fustiger cette distribution qu'il juge opaque et illégale. Son compagnon se considérant également victime de cette exclusion affirme que sa disqualification de la liste de bénéficiaires détruira à coup sur son foyer. «Je suis victime d'une hogra. Ma femme ne se relèvera jamais d'une telle frustration. J'ai peur qu'elle ne commette l'irréparable». Pourquoi en sont-ils arrivés à cette situation ?

Pour rappel, ils ont déposé en 2001 les dossiers d'acquisition de logement AADL, 35 d'entre eux ont été destinataires d'affectations après avoir versé les sommes représentant la première tranche du coût du logement - 170.000 DA pour les F4 et 140 000 DA pour les F3. Par la suite, une vingtaine de postulants a eu la désagréable surprise de se voir annuler leurs décisions. Selon une source sûre, en 2011, 35 décisions d'affectation ont été établies et remises aux bénéficiaires. «Par la suite, 30 décisions ont été annulées à l'arrivée du nouveau directeur général, sauf 5 dont les titulaires auraient de solides appuis. En 2014, 20 nouvelles décisions ont été remises aux nouveaux titulaires», précisera notre source.

Certains exclus avec qui nous avons discuté jurent par tous les saints qu'ils n'ont pas de biens immobiliers et que la formule AADL est la seule possibilité qui leur permettra d'accéder au droit à la propriété. Plus encore, eux, des fonctionnaires de l'administration, qui ont leurs relais et leurs connaissances pour trouver des informations lancent des insinuations, «des logements ont été attribués à des gens qui disposent d'appuis en haut lieu et nous simples citoyens de la wilaya de Boumerdès, nous sommes injustement exclus», assène un protestataire.

Des noms dont certains seraient venus d'autres régions du pays nous ont révélés comme faisant partie des chanceux attributaires. D'autres auraient, selon eux, bénéficié d'aide de l'Etat au relogement (social, LSP,…). La vérification de ces dernières révélations nécessite l'accès au fichier national du logement. Ce site est classé, semble-t-il, secret défense. Faut-il rappeler, par ailleurs, que ces logements, situés sur une petite falaise, ne sont éloignés de la plage de la ville de Boumerdès que de quelques dizaines de mètres. On peut aisément imaginer la convoitise qu'ils suscitent.

Nous nous sommes présentés à l'unité AADL de Boumerdès pour tenter d'obtenir des réponses à un certain nombre de questions. Il y a par exemple cette interrogation sur le refus par les responsables de l'AADL d'obtempérer à l'injonction du wali, Kamel Abbès, qui, en 2011, avait donné instruction pour la distribution de ces 93 habitations. Les raisons de l'annulation de la trentaine d'affectations après que leurs titulaires eurent versé depuis plus de 10 ans les montants de la première tranche qui leur ont été exigés est une autre question. Dans ce cas précis; le contrat tel que formulé par la loi est violé.

En effet, la réception de la demande et la réception des arrhes (montant de la première tranche) pour confirmer l'objet de cette demande devient du point de vue du code civil et du code de commerce un contrat que les deux parties contractantes sont tenues de respecter.

Est-il vrai en outre que certaines personnes, comme l'affirment les protestataires, ayant bénéficié de l'aide de l'Etat ou sont en possession de biens immobiliers sont toujours inscrites dans la liste de bénéficiaires ou récipiendaires de décisions d'affectation ?

Ces logements sont-ils construits selon les normes de sécurité algériennes ?

En plus de ces problèmes de répartition, il y a ce problème technique relatif à la construction de ces habitations. Pour rappel, ce projet avait fait l'objet d'une vive controverse (*Le Soir d'Algérie* du 26 septembre 2010) concernant le non-respect par une entreprise libanaise, qui avait repris le chantier, des normes d'écrasement du béton des superstructures de plusieurs bâtiments. Nous rapportions, à l'époque, que les essais en laboratoire de l'écrasement donnaient un résultat de 170 bars alors que la norme algérienne exigeait une résistance minimale de 230 bars. Ce qui avait fait dire à un technicien du CTC, «pour moi, ces logements en question sont à démolir.» Est-ce que le problème a été, entre-temps, résolu ? A l'origine ce projet lancé en 2006 avait pour consistance 77 unités. Il a été confié à 3 entreprise privées algériennes.

Après avoir réalisé 35 logements, les entreprises en question qui se sont aperçues, selon leurs déclarations par plusieurs écrits dont nous détenons des copies, qu'elles étaient victimes d'un dol sur les métrages fournis par le maître de l'ouvrage. Elles avaient, par conséquent, exigé la révision des marchés.

Pour les contestataires de ces métrages, la différence, à leur détriment, dépassait les 20% en quantité et en valeur. Par la suite, les entreprises en question furent assignées en justice et les marchés en litige annulés. Le reste à réaliser (RAR), augmenté à 93 unités de logements a été, par la suite, attribué à l'entreprise libanaise avec en sus la révision vers la hausse des prix de réalisation. A l'époque, un petit calcul faisait ressortir que le mètre carré revenait à l'AADL, à la signature du contrat de réalisation du RAR, à plus de 40 000 dinars. C'est-à-dire que des révisions des prix restaient possibles.

En 2010, ni l'AADL ni l'entreprise libanaise n'avaient daigné répondre à nos questions remises par écrits. L'une de nos questions, adressée à l'AADL, se rapportait précisément à l'élaboration de la liste des attributaires. Idem en 2014. Nous nous sommes en effet présentés à l'unité AADL de Boumerdès avec nos questions ; son directeur, Belkacem Rachem nous a poliment reçus pour nous dire qu'il n'a pas de prérogatives pour s'exprimer au nom de cette agence. Il nous a remis deux numéros de téléphone de la Direction générale.

Pendant plusieurs jours de suite, nous n'avons pu accrocher aucune voix au bout du fil. Nous nous sommes alors présentés, lundi passé, à la Direction générale située à Saïd-Hamdine à Alger, où nous avons insisté pour voir le DG ou l'un de ses collaborateurs. Sa secrétaire nous a fait dire par le biais de l'agent de sécurité qu'il ne reçoit personne.

Abachi L.

ILS VENDAIENT DU KIF TRAITÉ, DES FEUILLES DE HASCHICH ET DES PSYCHOTROPES

Des trafiquants de drogue arrêtés à Azeffoun

Deux descentes distinctes, menées en fin de semaine dernière par les éléments de la Sûreté de daïra d'Azeffoun, à l'est de Tizi-Ouzou, ont permis la saisie, au total, de plus de 6 kilogrammes de drogue se répartissant entre près de 5 kg de résine de cannabis et plus d'un kg et demi en feuilles de haschich. C'est ce que rapporte un communiqué de la Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou émis hier.

La première opération a été menée sur la plage du Petit-Paradis où une baraque, qui ne payait pas de mine, était en fait exploitée par un quadragénaire, B. H. K., demeurant à Azazga, pour s'adonner au trafic de stupéfiants, selon des informations recueillies au préalable par les policiers. Quatre kilos de kif traité ainsi que plus d'un kilo et demi de feuilles de haschich ont été retrouvés par les policiers, qui ont également mis la main sur une partie du produit de cet indélicat commerce, qui s'élève à près de 14 millions de centimes. B. H. K. a été finalement mis, dimanche, en détention préventive par le parquet d'Azazga.

Dans la seconde opération menée par les policiers de la même Sûreté de daïra, quatre individus, dont un mineur de 16 ans, ont été interpellés pour détention d'un peu plus d'un demi-kilogramme de stupéfiants ainsi que des psychotropes. Les trois majeurs de la bande ont été, eux aussi, mis en détention préventive, alors que le gamin de 16 ans a été cité à comparaître.

M. Azedine

BOU HAROUN (TIPASA)

Disparition d'un palangrier de pêche à l'espadon

Il s'agit de cinq marins pêcheurs, qui n'ont plus donné signe de vie depuis vendredi passé. Ces marins, dont l'âge moyen est de 22 ans, se sont embarqués sur un bateau palangrier de 10 mètres d'envergure dédié à la pêche à l'espadon, un bateau de pêche utilisant la palangre comme engin de capture.

M. Zoubir Ferkak, le père de l'un des marins disparus, nous a déclaré que les cinq pêcheurs ont pris le large aux environs de 17 heures et qu'ils devaient rentrer le lendemain à 10 heures. «Nous avons téléphoné au patron du bateau, qui nous a affirmé qu'une panne a immobilisé le bateau au large de Cherchell. Nous avons alerté les gardes-côtes, qui nous ont affirmé qu'ils ont mobilisé deux bateaux et un hélicoptère pour la recherche des disparus.»

Un spécialiste de la pêche, professeur à l'Ecole de pêche de Cherchell, nous a affirmé que «le rayon de pêche des bateaux algériens peut se situer au-delà des limites des eaux territoriales et aller jusqu'à 40 miles». Notre interlocuteur s'interroge sur cette disparition et soupçonne, un accident en mer. «Un gros bateau peut avoir accroché les filets de pêche, ou plus grave encore, en harponnant involontairement le palangrier spadonnier. Ces situations peuvent être dues à une inexpérience devant de tels cas». Notre interlocuteur déplore que des jeunes sans expérience se trouvent face à de tels dangers en haute mer.

Un autre patron pêcheur, mettra à l'index, certaines formations dites «accélérées», qui, selon lui, manquent de bases et de rudiments de la sécurité maritime. Il rappelle pour preuve «l'accident en mer d'un bateau de 120 chevaux, dont les panneaux de chalut sont restés collés sur la vase sablonneuse et qu'en tentant par inexpérience de les dégager, le bateau a coulé, entraînant mort d'hommes», affirme ce pêcheur.

Cependant, au-delà de toutes ces considérations, ce sont les parents des victimes qui ne savent plus à quel saint se vouer. M. Zoubir Fekkak, le père de l'un des cinq marins disparus, nous avoue «depuis trois jours, nous ne cessons de demander de l'aide aux gardes-côtes et aux autorités portuaires. Nous gardons espoir de retrouver vivants nos enfants», nous déclare en pleurs, M. Zoubir.

Houari Larbi